

SCOTERS : EVALUATION 2018

- Rencontres intercommunales -

WWW.SCOTERS.ORG

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE STRASBOURG



ORDRE DU JOUR

1. POURQUOI ÉVALUER LE SCOTERS ?

Contexte et démarche de la deuxième évaluation du SCOTERS

2. D'OÙ PART-ON ? OÙ EN EST-ON ? QUELS APPORTS ?

Premiers éléments d'analyse des résultats d'application du SCOTERS (ADEUS)

3. QUEL SCOTERS DEMAIN ?

1. POURQUOI ÉVALUER LE SCOTERS ?

*Contexte et démarche de la deuxième
évaluation du SCOTERS*

WWW.SCOTERS.ORG

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE STRASBOURG



LE SCOT : UN OBJET ÉVOLUTIF

2000 : loi SRU



2000 / 2016 : lois Grenelle, ALUR, etc. ; « mise en œuvre »

Création des SCoT :

Un document technique centré urbanisme – transport

Evolution vers des SCoT ...

*... enrichis dans leur contenu, leurs capacités et leur portée
... replacés au cœur de la gouvernance territoriale*

2018-2020 ? : Les SCoT voués à évoluer... (*motion FédéSCoT et travaux Etat*)

- ... dans leur contenu :
*plus stratégiques / gouvernance renforcée
rôle de pivot entre le PLU (règlement, zonage, échelle EPCI) et le SRADDET (grande Région)*
- ... dans leur échelle :
quelle taille critique pour jouer pleinement son rôle ? vers un seuil minimum de communes ?
- ... dans leur gouvernance institutionnelle et leur rôle :
PETR / pôle métropolitain ; organisateur et porteur d'action



LE SCOTERS : SES PLUS-VALUES

« Le SCoT est tout simplement une affaire d'hommes et de femmes politiques, avec certes leur faiblesse mais aussi leur force : celle d'une intelligence territoriale, non réductible à 25 articles du Code de l'urbanisme. »

Michel HEINRICH – Président FédéSCoT

✓ Des objectifs atteints

- *Une réduction importante des surfaces ouvertes à l'urbanisation*
- *Un cadre pour localiser de façon préférentielle l'habitat*
- *La protection renforcée des milieux naturels, ...*

✓ Une certaine souplesse qui permet des marges de manœuvre

✓ Un outil au service d'un grand territoire :

- *Une échelle de réflexion partagée par une centaine de communes*
- *Une aide à mieux se connaître*

✓ Un rôle de porte-voix et de relai du territoire

« **Un territoire où chaque commune à un rôle à jouer :**
le SCOTERS renforce 4 niveaux complémentaires d'organisation du territoire pour que
chacun réponde aux besoins des habitants ».

LE SCOTERS : SES LIMITES

- ✓ **Des difficultés opérationnelles** à répondre à certaines orientations :
 - *Production de logements aidés dans les bourgs-centres, densification du tissu bâti, friches*
- ✓ **Un périmètre réduit ?**
 - *Enjeu de renforcer les interdépendances et synergies*
- ✓ **Un SCoT encore perçu comme trop contraignant et un essoufflement dans le temps**
 - *des signaux à prendre en considération dans l'évolution à venir du document*

QUE SE PASSE-T-IL SANS SCOT?

Vivre sans SCoT demain, c'est juridiquement possible mais cela implique :

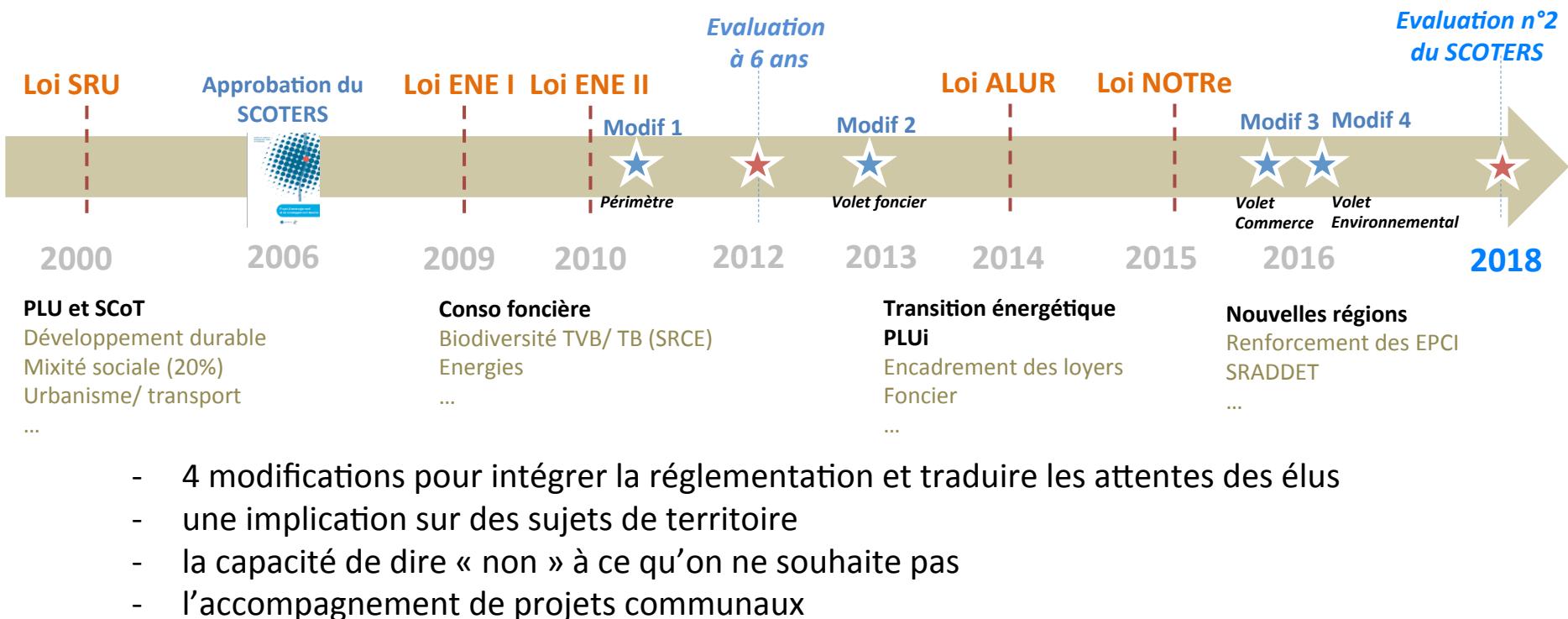
- ✓ **La règle de l'urbanisation limitée**
- ✓ **Le renoncement à une scène de dialogue**
- ✓ **L'absence de stratégie à une échelle supra-intercommunale, indispensable sur de nombreux sujets (mobilité, énergie-climat, environnement, ...)**
- ✓ **La perte de représentativité dans les instances supra**



Enjeu : ne pas faire du SCoT un simple document technique et réglementaire, mais un **outil de coopération**

12 ANS DE SCOTERS APPLICABLE : QUELS APPORTS ?

Le SCOTERS : un projet de territoire partagé par 106 communes



VOTRE PERCEPTION DU SCOTERS : RETOUR SUR LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

- ✓ **Période d'enquête :** novembre/décembre 2017
- ✓ **Taux de retour :** 37 %
- ✓ **Les thématiques sur lesquelles le SCOTERS est jugé le plus efficace :**
 - *La réduction de la consommation foncière*
 - *La protection des espaces agricoles*
 - *La production d'un urbanisme plus groupé*
- ✓ **Les thématiques sur lesquelles le SCOTERS est jugé insuffisant :**
 - *La protection des coupures vertes*
 - *La préservation du paysage*
- ✓ ***La mise en œuvre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :***
 - *Un SCoT contraignant mais avec des effets positifs !*

EVALUATION DU SCOTERS

- ✓ **Obligation réglementaire :**

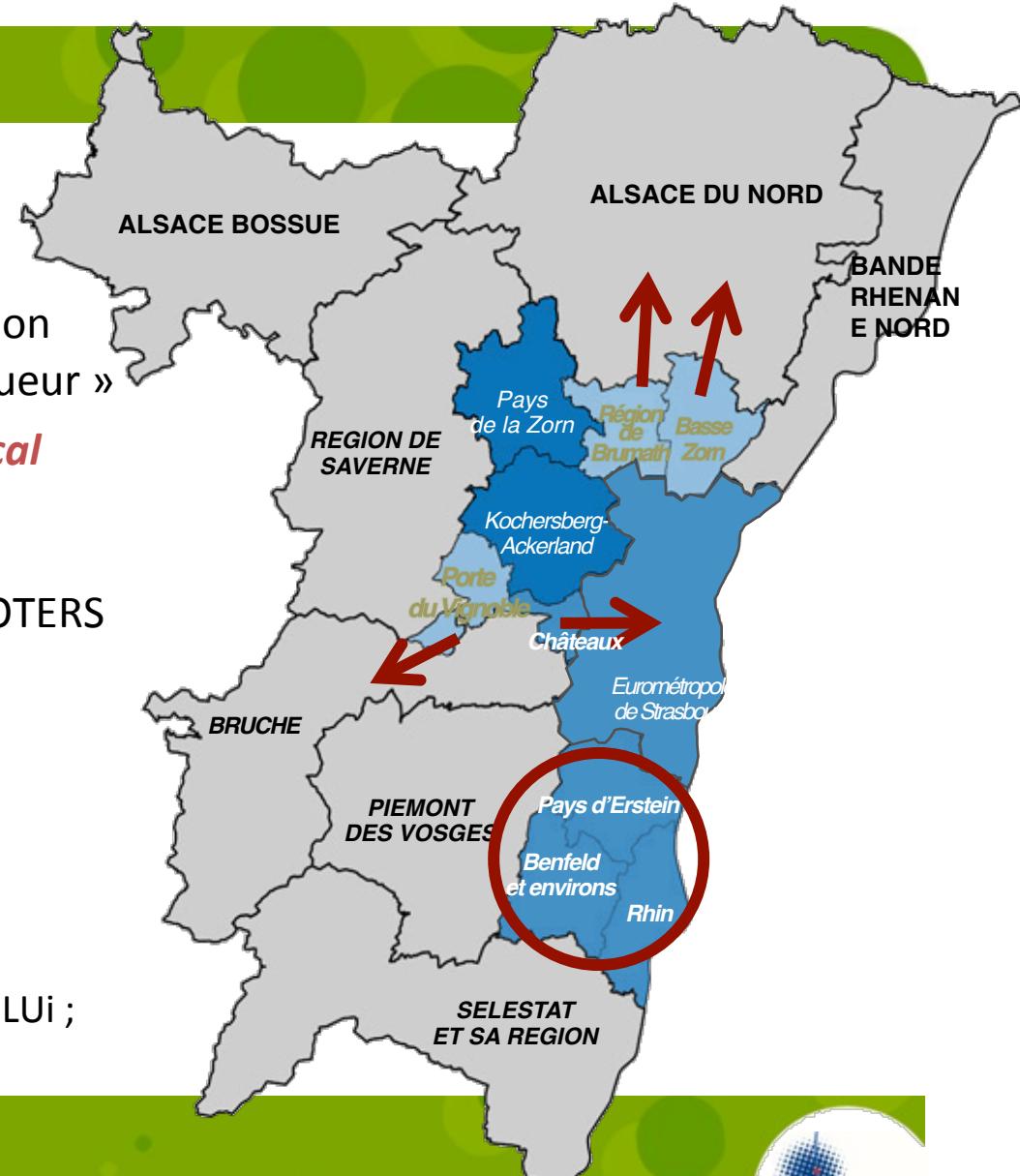
« 6 ans au plus après la délibération ayant décidé son maintien en vigueur »

*Délibération en comité syndical
le 17 mai 2018*

- ✓ **un nouveau périmètre pour le SCOTERS**

4 EPCI
106 communes
566 000 habts

- ✓ **de nouveaux objets, de nouvelles possibilités : SRADDET, Métropoles, PLUi ; loi transition énergétique...**



EVALUATION DU SCoT (*article L. 143-28 du code de l'urbanisme*) :

Les objectifs de l'évaluation du SCOTERS :

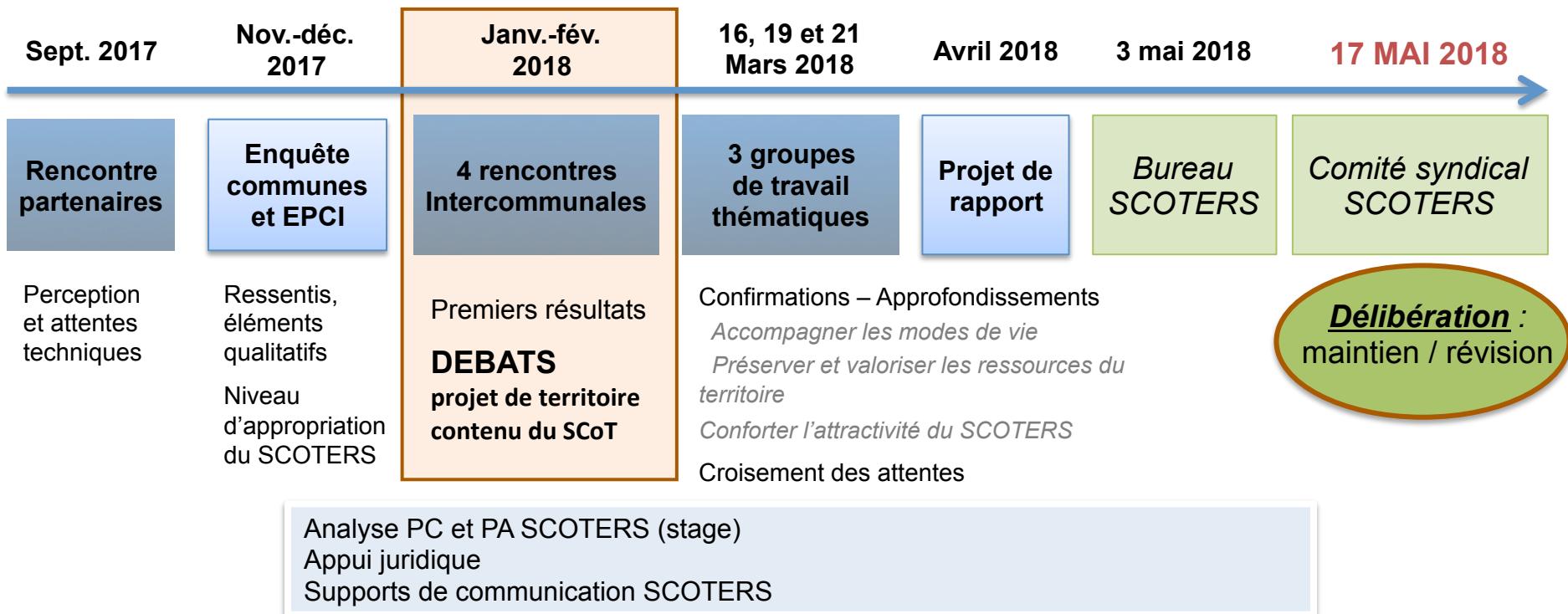
- Interroger l'efficacité du SCoT et sa mise en œuvre
- Construire le fondement de la révision : quelle suite ? pour quoi ?

Eléments clés concernant l'évaluation du SCOTERS :

- **Une analyse des résultats de l'application du schéma**, notamment en matière :
 - d'environnement,
 - de transports et de déplacements,
 - de maîtrise de la consommation de l'espace ,
 - d'implantations commerciales*minimum imposé par le CU - d'autres enjeux transversaux devront être intégrés aux travaux*
- Une délibération : au regard du bilan présenté, le comité syndical décidera le **maintien** en vigueur du SCOTERS, sa **révision partielle** ou sa **révision complète**.

UN TEMPS D'ÉVALUATION CONTRAINTE : MÉTHODE ET CALENDRIER

L'occasion de mobiliser les élus et de mettre à jour le projet de territoire



2. D'OÙ PART-ON ? OÙ EN EST-ON ? QUELS APPORTS ?

*Premiers éléments d'analyse des
résultats d'application du SCOTERS
(ADEUS)*

3. QUEL SCOTERS DEMAIN ?

Les nouveaux enjeux

WWW.SCOTERS.ORG

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE STRASBOURG



Aujourd’hui et pour les années à venir :

- ✓ **Quel est notre projet politique commun ?**
- ✓ **Quelle est la place du SCoT sur notre territoire ?**
- ✓ **Qu’attendons-nous de cet outil ?**

- ✓ Une **armature** basée sur les liens plutôt que sur les polarités ?
- ✓ Quels objectifs de **consommation foncière** ?
- ✓ Quelles ambitions en termes de **diversification du parc de logements** ?
- ✓ Conforter les pôles urbains et métropolitains sans affaiblir les pôles de proximité : quel **équilibre commercial et économique** ?
- ✓ Jusqu'où aller en matière de **sobriété énergétique et de développement des EnR** ?
- ✓ Quels objectifs en termes **d'accessibilité** à l'emploi et aux services ?

- ✓ **PLUi / SCoT / SRADDET** : quelle articulation ?
- ✓ **SCoT stratégique / SCoT réglementaire** : quelle marge de manœuvre ?
- ✓ Comment réduire cette **fracture entre ville-centre et périphérie** ? Comment passer **de la concurrence à la coopération** ? Comment organiser les **réciprocités** ?
- ✓ Quel **accompagnement** pour les communes et les acteurs locaux ?